

# TARIFS REDEVANCE INCITATIVE PROFESSIONNELS - 2024

pour les communes d'Angrie, Armaillé, Bouillé-Ménard,  
Bourg-L'Évêque, Carbay, Chazé-sur-Argos, Loiré,  
Ombree d'Anjou et Segré-en-Anjou Bleu

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE (bac)

→ C0,5 (une semaine sur deux)

Volume du bac	PART FIXE Incluant 12 collectes du bac	PART VARIABLE Par collecte supplémentaire (de 13 à 26 collectes)
80 L	176,00 €	5,06 €
140 L	213,40 €	8,86 €
240 L	253,00 €	12,65 €
360 L	371,80 €	22,77 €
660 L	586,30 €	41,75 €
770 L	664,40 €	48,07 €

Tarifs en € TTC (TVA à 10%)



→ C1 (collecte 1 fois par semaine)

Volume du bac	PART FIXE Incluant 26 collectes du bac	FORFAIT TRANSPORT de 27 à 52 collectes	PART VARIABLE Par collecte supplémentaire (de 27 à 52 collectes)
80 L	247,50 €	233,97 €/an	5,06 €
140 L	327,80 €		8,86 €
240 L	413,60 €		12,65 €
360 L	671,00 €		22,77 €
660 L	1 136,30 €		41,75 €
770 L	1 305,70 €		48,07 €

Tarifs en € TTC (TVA à 10%)

→ C2 (collecte 2 fois par semaine)

uniquement sur les communes d'Angrie, Chazé-sur-Argos, Loiré et Segré-en-Anjou Bleu

Volume du bac	PART FIXE Incluant 52 collectes du bac	FORFAIT TRANSPORT de 53 à 104 collectes	PART VARIABLE Par collecte supplémentaire (de 53 à 104 collectes)
80 L	378,40 €	702,02 €/an	5,06 €
140 L	540,10 €		8,86 €
240 L	711,70 €		12,65 €
360 L	1 226,50 €		22,77 €
660 L	2 156,00 €		41,75 €
770 L	2 494,80 €		48,07 €

Tarifs en € TTC (TVA à 10%)

## COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN APPORT VOLONTAIRE (badge)

PART FIXE	PART VARIABLE
Incluant <b>32 dépôts</b> avec le badge	Par dépôt supplémentaire (à partir du 33 <sup>ème</sup> dépôt)
154,00 €	3,91 € par dépôt



La part fixe comprend l'abonnement à l'ensemble des services : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte et tri des emballages et papiers recyclables, gestion des déchèteries, gestion administrative du service ...

Les tarifs et le nombre de collectes/dépôts, inclus dans la part fixe, sont proratisés en cas de changement au cours de l'année (déménagement, changement de bac, ...).

La part variable comprend les services supplémentaires : collectes/dépôts supplémentaires.

## CALENDRIER DE FACTURATION 2024

En 2024, la **PART FIXE 2024** vous sera facturée.

Si vous avez effectué plus de collectes/dépôts que le nombre prévu dans la part fixe en 2023, il vous sera appliqué une part variable sur la 1<sup>ère</sup> facture de 2024.

2 factures seront envoyées en 2024 :

- au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 : facture de la 1<sup>ère</sup> moitié de la PART FIXE 2024 + la 1<sup>ère</sup> moitié du forfait transport si C1 ou C2 + la part variable si des collectes/dépôts supplémentaires ont été effectués en 2023.
- au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 : facture de la 2<sup>nde</sup> moitié de la PART FIXE 2024 + la 2<sup>nde</sup> moitié du forfait transport si C1 ou C2.

Les collectes/dépôts supplémentaires effectués en 2024 seront facturés sur la 1<sup>ère</sup> facture de 2025.